

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

### SÉANCE D'INSTALLATION

Première séance – Lundi 6 juin 2011, à 17 h

**Présidence de M. Robert Pattaroni, doyen d'âge,  
puis de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 26 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 6 juin 2011, à 17 h.

*(M. Robert Pattaroni, doyen d'âge, M<sup>me</sup> Olga Baranova, benjamine, et M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du secrétariat du Conseil municipal entrent dans la salle, précédés de deux huissiers, et prennent place à la tribune, devant l'assemblée debout.)*

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). Mesdames et Messieurs, je déclare cette séance d'installation ouverte. Sur ma gauche se trouve la benjamine de notre assemblée, M<sup>me</sup> Olga Baranova, que je salue; moi-même, Robert Pattaroni, je suis le doyen. (*Applaudissements.*) Notre benjamine a une fonction fondamentale ce soir, qu'elle va exercer avec la plus grande des fraîcheurs puisque ce sera la première fois. D'abord, elle va nous donner lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 13 avril 2011, qui déclare valides les élections des Conseils municipaux.

## **1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 13 avril 2011, validant les élections des Conseils municipaux.**

### *ARRÊTÉ*

*relatif à la validation de l'élection des conseillers municipaux du 13 mars 2011*

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu l'article 77, alinéa 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du 16 mars 2011, constatant les résultats de l'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, publié dans la *Feuille d'avis officielle*, du vendredi 18 mars 2011;

vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/180/2011, dans la cause A/670/2011), admettant le recours de M. Philippe Jordan et annulant le scrutin du 13 mars 2011 relatif aux élections municipales dans la commune de Corsier;

vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/181/2011, dans la cause A/624/2011), rejetant, dans la mesure de sa recevabilité, le recours de M. Malek Adjadj demandant l'annulation des élections du 13 mars 2011;

vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 31 mars 2011 (ATA/213/2011, dans les causes A/830/2011 et A/855/2011), rejetant les recours de MM. Faruk Osmani et David Imhof relatifs au dépouillement des élections du Conseil municipal de la commune de Meyrin du 13 mars 2011;

vu qu'un nouveau scrutin devra être organisé dans la commune de Corsier;

vu que l'élection des conseillers municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

*arrête:*

1. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

2. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, de la commune de Corsier n'est pas validée. Un nouveau scrutin aura lieu ultérieurement.

Certifié conforme,  
La chancelière d'Etat:  
*Anja Wyden Guelpa*

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). Le deuxième point concerne la lettre du Conseil d'Etat, du 12 mai 2011, qui demande au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation. Madame Baranova, je vous cède la parole pour la lecture de cette lettre.

**2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 12 mai 2011, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.**

*Concerne:* prestation de serment des conseillers municipaux  
nomination des membres des commissions

Madame la maire,

Les élections du Conseil municipal étant aujourd'hui achevées, vous êtes invitée à convoquer les membres du Conseil municipal de votre commune pour sa séance d'installation le

lundi 6 juin 2011

conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 septembre 2010. L'ordre du jour de cette séance comportera les points suivants:

1. lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 15 avril 2011;
2. prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge;
3. élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection le président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge);
4. nomination des diverses commissions.

Pour la commission de réclamation, prévue à l'art. 312 de la loi sur les contributions publiques que vous trouverez en annexe, les personnes désignées doivent être choisies parmi les citoyens éligibles au Conseil municipal, conformément à l'art. 2 du règlement concernant les membres des commissions officielles.

Les procès-verbaux relatifs à la prestation de serment et à la nomination des membres des diverses commissions, sur extraits séparés du registre des délibérations, ainsi que le formulaire pour la désignation de la commission de réclamation joint au présent courrier, devront être transmis au Service de surveillance des communes, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le Service de surveillance des communes (tél. 022 546 72 40) se tient à votre disposition, en cas de nécessité, notamment pour toute information complémentaire concernant cette séance d'installation.

Veillez croire, Madame la maire, à l'expression de ma considération distinguée.

*Michèle Künzler*

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC).** La troisième lecture est celle de la lettre du Conseil administratif relative à la répartition des fonctions entre ses membres, ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration.

### **3. Lecture de la lettre du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> juin 2011, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration.**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mai 2012, sera le suivant:

Maire: M. Pierre Maudet

Vice-président: M. Rémy Pagani.

Par ailleurs, le Conseil a ainsi attribué les départements et déterminé la répartition des services de l'administration municipale:

- *Département 1: Département des finances et du logement*  
Titulaire: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno  
Suppléant: M. Pierre Maudet
  - Direction du département
  - Direction financière
  - Comptabilité générale et budget
  - Contrôle de gestion
  - Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP)
  - Gérance immobilière municipale
  - Centrale municipale d'achat et d'impression
  - Direction des ressources humaines
  - Service Agenda 21 – Ville durable
  - Taxe professionnelle communale
- *Département 2: Département des constructions et de l'aménagement*  
Titulaire: M. Rémy Pagani  
Suppléante: M<sup>me</sup> Esther Alder
  - Direction du département
  - Service d'urbanisme
  - Service d'architecture

Service des bâtiments  
Service de l'énergie  
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Service du génie civil

– *Département 3: Département de la culture et du sport*

Titulaire: M. Sami Kanaan

Suppléante: M<sup>me</sup> Sandrine Salerno

Direction du département

Domaine art et culture

Service de la promotion culturelle

Service administratif et technique

Service culturel

Domaine des musées

Conservatoire et Jardin botaniques

Musée Ariana

Musée d'art et d'histoire

Musée d'ethnographie

Muséum d'histoire naturelle

Domaine des bibliothèques

Bibliothèques et discothèques municipales

Bibliothèque de Genève

Service des sports

– *Département 4: Département de l'environnement urbain et de la sécurité*

Titulaire: M. Pierre Maudet

Suppléant: M. Rémy Pagani

Direction du département

Service d'incendie et de secours

Service de la sécurité et de l'espace publics

Service Voirie – Ville propre

Service logistique et manifestations

Direction des systèmes d'information et de communication

Service des espaces verts

– *Département 5: Département de la cohésion sociale et de la solidarité*

Titulaire: M<sup>me</sup> Esther Alder

Suppléant: M. Sami Kanaan

Direction du département

Service de la petite enfance

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

Service social

Service de la jeunesse

Service de l'état civil

- *Département des Autorités:*
  - Direction générale de l'administration municipale
  - Administration centrale
  - Service des relations extérieures
  - Service juridique

S'ajoutent à cela les deux entités dépendant du Conseil administratif et du Conseil municipal, à savoir:

- Contrôle financier
- Secrétariat du Conseil municipal

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Pierre Maudet*

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). Je constate que la convocation expédiée par le Conseil administratif à chacune et à chacun des membres de ce nouveau Conseil municipal comporte l'ordre du jour de la séance.

Je salue la présence des membres du Conseil administratif. Elus sur la liste de leur parti au Conseil municipal, puis au Conseil administratif, ils ont été immédiatement remplacés dans ce Conseil municipal par les personnes suivantes: M<sup>me</sup> Salerno par M. Luc Broch; M. Kanaan par M<sup>me</sup> Annina Pfund; M<sup>me</sup> Alder par M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet; M. Pagani par M. Pierre Gauthier; M. Maudet par M. Thomas Boyer.

Mesdames et Messieurs, par rapport à la procédure traditionnelle de cette première séance, je vous informe qu'il y aura un petit écart en raison des obligations de notre maire, M. Pierre Maudet. Celui-ci va prendre immédiatement la parole pour le discours de législature. (*Applaudissements.*)

#### **4. Discours de législature.**

**M. Pierre Maudet, maire.** Monsieur le doyen, Madame la benjamine, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, dans quatre ans, au terme de cette nouvelle législature municipale, Genève célèbrera les 200 ans de son entrée dans la Confédération. Cela fera

deux siècles déjà que notre cité cultive ses particularismes, dans le concert des autres cantons qui la regardent parfois avec autant d'admiration que d'agacement. Et souvent avec détachement.

Mais Genève est profondément suisse. Peut-être même plus que jamais. A l'heure où les villes suisses gagnent en importance et font face à tous les défis économiques, sociaux et climatiques du pays, il nous semble essentiel de le rap-peler et de l'illustrer, dans la perspective des combats locaux que nous continuerons de porter aux plans cantonal et national.

Genève a ainsi contribué à donner corps au pays, en jouant bien souvent les précurseurs, lorsqu'elle insuffla par exemple les ferments de l'AVS et du congé maternité ou lorsqu'elle accorda le droit de vote aux femmes bien avant le reste du pays, conformément à la devise helvétique: «Un pour tous, tous pour un».

Genève magnifie la vocation internationale et cosmopolite de la Suisse, en accueillant les plus prestigieuses institutions mondiales, de l'ONU au CICR, en passant par l'OMS, le BIT et l'OMC.

Genève symbolise cette Suisse qui, à l'étroit sur un plan horizontal, doit regarder plus haut et plus loin pour se développer et sortir du lot, avec audace et volonté.

Dans quatre ans, c'est en rappelant cette histoire récente jalonnée de symboles que nous célébrerons avec fierté ce bicentenaire. Et que nous nous projet-terons dans l'avenir, forts des bases solides que nous aurons contribué à poser durant cette législature.

Dans cet intervalle, nous devons remplir le contrat passé avec la population les 13 mars et 17 avril derniers. En commençant par prendre acte des messages qu'elle a voulu nous faire passer à travers les urnes.

Genève souffre de son extraordinaire croissance. Les logements manquent, le trafic est saturé, les travaux fleurissent à chaque coin de rue, les écarts sociaux se creusent, les petites incivilités se multiplient, laissant ce désagréable sentiment à la population que sa ville ne lui appartient plus totalement.

Et c'est à nous, autorités locales, que des réponses immédiates et concrètes sont demandées. A vous, Conseil municipal, en hiérarchisant les projets, en fai-sant des choix. A nous, Conseil administratif, en donnant les bonnes impulsions et en les mettant en œuvre.

Nos prérogatives constitutionnelles sont certes limitées. Mais nous devons assumer nos responsabilités, sans nous réfugier derrière l'excuse de la compé-tence cantonale. Car la commune est le plus proche interlocuteur de la popula-tion, ne l'oublions pas. Nous aurons à cœur de le démontrer dans les faits.

Une relation de confiance doit exister entre la commune et sa population, construite sur la simplicité, l'efficacité et la transparence. A cet égard, nous apporterons un soin particulier à rendre des comptes et à accroître ainsi la confiance que place la population dans ses autorités et son administration.

Le mécontentement naît de l'absence ou de la lenteur des réponses. Exprimé dans les urnes, il est audible et constructif. Mais les dernières élections municipales nous montrent qu'il est une attitude aussi inquiétante que le mécontentement, sinon plus: l'indifférence.

Mue à la fois par une certaine satisfaction quant à la situation, mais aussi par un sentiment diffus d'impuissance généralisée, voire d'impunité, elle s'exprime tacitement, insidieusement, au travers du taux d'abstention de près de 65% que nous avons connu il y a quelques semaines.

Il est de notre responsabilité, lors de ces quatre prochaines années, de restaurer un peu de cette crédibilité en travaillant, parfois au-delà des clivages partisans, à définir des caps clairs et à donner à la population les réponses qu'elle attend.

Pour nous, Conseil administratif, cela passe par une collégialité de tous les instants, respectueuse des désaccords mais orientée sur le respect des institutions. La répartition sans heurts des dicastères est un premier signe encourageant.

Dans cet état d'esprit, le Conseil administratif veut pérenniser une approche transversale des dossiers, en poursuivant le décloisonnement des services et en développant les politiques publiques fortes car portées par plusieurs magistrats, à l'instar des trois délégations portant sur l'aménagement du territoire, sur la politique de la ville et des quartiers ainsi que sur la coopération et le développement.

A vous, Conseil municipal, d'être le garant de cette action, en visant l'intérêt général, dans un esprit constructif.

Cet esprit se caractérise par des valeurs que la Ville défend et promeut, en guise de socle intemporel: l'égalité (dans le domaine des droits humains, au plan des genres, de l'orientation sexuelle et de l'origine notamment), la solidarité (entre les générations, vis-à-vis des publics précaires, par exemple), l'ouverture (à la Genève internationale, en matière d'intégration), la diversité (par le maintien d'activités populaires dans les quartiers, l'accès pour toutes et tous à la culture et au sport, entre autres), et la responsabilité (lutte contre les incivilités, partenariat avec le monde associatif).

Ces valeurs nous seront nécessaires, Mesdames et Messieurs, à l'heure d'aborder les enjeux qui nous attendent lors des quatre prochaines années en termes de politiques publiques.

Ces enjeux pour nous sont au nombre de trois. Le premier sera de garantir les finances publiques et de maintenir un haut niveau d'investissement, voire de

le renforcer dans l'entretien, la valorisation et le développement du patrimoine matériel et immatériel, bâti et non bâti.

Les finances de la Ville sont saines. Mais les menaces qui pèsent, notamment en matière de recettes fiscales, sur celles-ci rendent les prochains exercices budgétaires périlleux. Nous devons nous mobiliser pour confirmer la capacité financière communale, seule garante du maintien de nos compétences et des prestations que nous délivrons. En ce sens, le maintien de la taxe professionnelle sera une priorité pour le Conseil administratif. Par ailleurs, nous aurons à cœur de défendre une approche respectueuse des équilibres actuels, incluant la notion de fiscalité sur le lieu de travail, la participation claire de l'économie privée à l'effort public et l'importance d'une juste répartition de la charge fiscale.

Il s'agira aussi pour nous de trouver des solutions originales de partenariats financiers avec le secteur privé, aussi bien dans le domaine culturel ou sportif qu'en matière d'aménagement urbain, dans le respect absolu de l'indépendance des pouvoirs publics et dans la transparence de ces accords.

Nous trouvons là une raison de plus pour renforcer les structures garantissant aux Genevoises et aux Genevois un cadre de vie de haute qualité, plaçant sans cesse notre cité en tête des classements des villes où l'on se sent bien et où il fait bon vivre; de tels classements ne font sens que si cette qualité de vie est partagée par toutes et tous, dans une logique de développement durable.

Si l'on s'y sent bien, si ce cadre de vie nous est envié, c'est que les mailles du tissu social de notre Ville sont étroites. Que l'on habite aux Acacias, aux Eaux-Vives, en Vieille-Ville ou aux Pâquis, que l'on soit étudiant, gestionnaire de fortune, patronne d'une PME, assistant social ou retraitée, on se sent Genevoise ou Genevois et l'on partage un corpus commun de valeurs.

Mais ce tissu n'est pas indestructible et tend à se déformer. Le deuxième enjeu qui nous attend consiste donc à le renforcer, à éviter qu'il ne s'étiole et que les écarts économiques et sociaux ne se creusent. Il apparaît nécessaire de renforcer l'action sociale de proximité, tout en simplifiant l'accès de la population aux prestations.

Le subtil équilibre de notre cité en dépend.

Cela passe notamment par un soutien accru aux espaces de solidarité entre générations que sont les crèches, les programmes d'accueil continu pour les enfants scolarisés, l'action communautaire, les espaces dédiés aux aînés, les équipements pour les jeunes ou le développement d'une politique active en matière d'emploi, en collaboration avec le monde associatif.

Cela passe aussi, et c'est là un enjeu à part entière, par un renforcement de l'accessibilité au logement. La Ville a pour cela des leviers concrets, qu'elle se

doit d'activer. Premièrement en gérant de manière dynamique et intelligente son parc municipal et les espaces qui restent à bâtir. Mais aussi, s'il le faut, en privilégiant des solutions pragmatiques, en prenant de la hauteur ou en se portant acquéreur.

En matière de sécurité, la lutte contre les incivilités, évoquée précédemment, passe par une police municipale proche de la population. Ce concept de police ancrée dans les quartiers, largement basé sur la prévention mais ne niant pas la répression, porté par le précédent Conseil administratif, doit être renforcé, afin de garantir à la population un niveau de sécurité homogène dans toute la ville.

Enfin, le potentiel considérable de la culture, qui constitue un puissant levier de transformation, d'intégration et de partage, sera pleinement mobilisé pour contribuer à l'essor de notre cité.

Troisième enjeu politique, celui de développer l'approche transversale par laquelle nous devons envisager le fonctionnement de notre administration. Cela passe notamment par une gestion dynamique de l'espace public et de son aménagement, mais aussi par une nouvelle approche des activités de proximité, sociales, culturelles ou sportives, génératrices de liens sociaux.

La constitution de pôles de compétences nous offre une meilleure lecture, car plus globale, des problématiques municipales. Elle permet également d'offrir à la population une approche cohérente et plus lisible. Elle stimule l'interactivité, notion sur laquelle nous souhaitons construire nos relations avec la population. Ce sera par exemple le cas dans le domaine de la politique des quartiers, dans celui de l'aménagement du territoire et de la gestion du domaine public.

Interactivité, mais aussi réactivité et proximité. Ces notions sont indissociables si l'on veut offrir un service public en phase avec la réalité de notre époque et les nouvelles habitudes de vie et de consommation.

Les enjeux institutionnels qui nous attendent d'ici 2015 sont aussi légion, à l'image des défis posés par le vote d'une nouvelle Constitution cantonale, en 2012.

Tout au long de cette nouvelle législature, le Conseil administratif devra également soigner les relations qu'il entretient avec ses partenaires privilégiés que sont le Conseil municipal et les autorités cantonales. En vous associant tôt dans les processus décisionnels et en assurant un dialogue serein avec le Canton, le Conseil administratif sait qu'il jettera les bases d'un travail constructif, indispensable à la concrétisation de projets d'envergure pour l'ensemble de la région.

En termes de mobilité, de logement ou encore d'emploi, la Ville de Genève ne peut rien seule. Son développement passe par une approche concertée avec nos voisins – communes genevoises, Vaud, France voisine – et une participation

active aux processus d'élaboration de l'agglomération et de la région, notamment à travers la conduite de projets structurants dans la culture et le sport, incluant là aussi le secteur privé. La Ville de Genève accordera une attention particulière au renforcement de la collaboration avec les autres villes genevoises, de manière très concrète, afin de veiller à une meilleure prise en compte des enjeux urbains dans la politique genevoise.

Par ailleurs, nous devons plus que jamais prendre en compte l'évolution de la politique fédérale, au vu de son impact très marqué sur les villes, et ainsi participer activement aux réseaux suisses afin de faire entendre la voix des villes.

Pour la première fois, Mesdames et Messieurs, au début de l'automne prochain, nous présenterons au Conseil municipal une feuille de route pour la législation, permettant de décliner concrètement, par des actions et projets planifiés dans le temps, les grands axes développés à l'instant.

Notre ville est polymorphe et offre de multiples visages. Petite à l'échelle des capitales mondiales, mais grande de par son rayonnement, frondeuse mais profondément suisse, notre cité vit de ses équilibres subtils.

Ces équilibres, nous devons aussi les rechercher à l'heure d'engager Genève dans la bonne direction. Les réponses que nous trouvons aujourd'hui sont autant de solutions qui nous engagent face aux problèmes de demain.

Vive la Ville de Genève! Vive la Confédération suisse! (*Applaudissements nourris.*)

## 5. Allocution du doyen d'âge.

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). Mesdames et Messieurs, nous reprenons maintenant le fil de cette séance, en passant au point 4 de notre ordre du jour, soit l'allocution du doyen d'âge.

Le moment est venu de prononcer le discours du doyen. Quel doyen suis-je? Cette fois, je suis le vrai! Il y a quatre ans, j'avais déjà rempli ce rôle, mais en qualité de remplaçant du vrai doyen qui n'était pas disponible. Le doyen que vous avez devant vous a 73 ans, mais – je le dis pour les plus jeunes d'entre vous – le doyen du Conseil municipal sortant, M. Jacques Baud, avait plus de 80 ans.

A quoi peut servir le discours du doyen alors qu'il y aura tout à l'heure le vrai discours de la séance d'installation, celui du futur président de ce Conseil muni-

cial? A mon avis, le doyen est un membre du Conseil ayant un certain recul par rapport à la réalité quotidienne et qui peut saisir l'occasion de vous faire part de quelques propos moins conventionnels, pouvant même être impertinents.

Je commencerai par saluer les personnes qui sont à la tribune et les remercier d'être venues. J'ai repéré quelques députés ou anciens députés, quelques anciens conseillers municipaux et anciennes conseillères municipales, et d'autres personnes que beaucoup d'entre vous peuvent connaître de par leurs actions ou de par leurs connaissances parmi leur famille ou leurs amis. Pourquoi saluer les personnes à la tribune en premier? Parce que ce sont en fait les personnes les plus importantes dans cette salle, dès lors qu'elles sont un échantillon du peuple et que, sans le peuple, nous ne serions pas là.

Le rôle que nous, conseillers municipaux et conseillers administratifs, avons à jouer prioritairement est de faire en sorte que les habitantes et les habitants de notre commune puissent vivre dans des conditions de dignité et aussi agréables que possible. Autrement dit, nous toutes et tous, Conseil administratif et Conseil municipal, devons nous engager à trouver des solutions et des réponses visant à satisfaire au mieux les besoins et les attentes légitimes de la population, de toutes les populations de notre Ville, en particulier des personnes qui se trouvent en situation de ne pas avoir un éventail de choix: je pense aux personnes en situation de précarité, aux chômeurs et chômeuses beaucoup trop nombreux. Notre devoir devrait faire l'objet d'un paragraphe figurant dans le texte du serment qui va être prononcé tout à l'heure par les nouvelles et nouveaux conseillers municipaux, un texte, vous allez le constater, qui est plutôt formel et non politique.

Je m'adresserai maintenant à mes collègues du Conseil municipal. Les anciennes et les anciens que je salue en partant de l'idée qu'ils vont commencer un nouveau mandat avec conviction et enthousiasme. Les nouvelles et les nouveaux, que je salue tout autant en leur demandant d'apporter, en plus de leur conviction et de leur enthousiasme, un sens de la remise en question et de la critique – positive, j'espère – lorsque cela sera nécessaire.

Je vais adresser un salut tout particulier aux élues et élus du parti qui n'était pas encore représenté au sein de notre Conseil, le Mouvement citoyens genevois. Bienvenue à vous qu'une partie du peuple a voulu voir siéger avec les autres partis que je qualifierai – au risque de déplaire – de traditionnels. Nous le savons, un ensemble tel que le nôtre, qui se perçoit en équilibre, est toujours réticent, voire dérangé par l'arrivée d'un nouvel élément. Vous le savez, vous, Mouvement citoyens genevois: vous êtes perçus par le monde politique traditionnel comme un corps pour le moins dérangeant. Pourtant, vous représentez un mouvement de base de la population qui ne se retrouve pas dans les partis existants, autrement dit les autres partis. Pourquoi? C'est là qu'un doyen indépendant peut oser les propos impertinents: parce que tous les partis en place ont toujours de la peine à

comprendre, à admettre que le monde change constamment et que les analyses et les références idéologiques ne correspondent plus ou pas à ces changements.

Je me permettrai de prendre l'exemple précédent de la cause de l'environnement, introduite dans le monde politique par un parti promouvant cette cause, avec son prolongement naturel qu'est la cause du développement durable ou soutenable. Aucun autre parti alors ne mettait en évidence, avec autant de détermination, l'importance de l'environnement et du développement durable. Les partis traditionnels ne voulaient pas voir, ou n'avaient tout simplement pas envie de reconnaître qu'il y avait un changement fondamental dans notre société. Depuis lors, quel parti, certes avec une conviction et une détermination variables, n'a pas inclus dans son programme et son action les dimensions de l'écologie et du développement durable?

A mon avis, le Mouvement citoyens genevois est la conséquence d'une certaine crise sociale ressentie dans la vie de tous les jours par une partie de la population et qui se traduit, par exemple, par une distance trop grande entre celles et ceux qui ont un logement et un emploi, et celles et ceux qui n'en ont pas. Ce mouvement de réaction se développe dans notre monde, certes sous différentes formes, et touche nombre de pays, actuellement surtout une partie du monde arabe et une partie de la population habituellement favorisée des pays européens.

Avant de terminer, je ferai encore trois remarques. Premièrement, lors de la précédente législature, il y avait trois collègues originaires d'Afrique et d'Amérique centrale, symbolisant la Genève multiculturelle qui constitue une fierté pour beaucoup d'entre nous. Or aucun de ces trois collègues ne se retrouve parmi nous. Espérons que ce n'est pas un signe de fermeture de notre petite société.

Deuxième remarque. Depuis quelques années, les débats de notre Conseil sont retransmis par la télévision à destination des abonnés à notre chaîne cantonale. A l'évidence, cette popularisation de la vie politique est un plus digne d'une démocratie directe telle que nous la voulons. Chose étonnante pour beaucoup, nos séances sont largement suivies et nous avons régulièrement des échos, positifs ou négatifs. Tant mieux pour les échos positifs, mais attention aux échos négatifs. Récemment, lors de la retransmission des séances consacrées au budget 2011, puis aux indemnités versées aux élus et aux partis, on peut dire – et on nous l'a largement dit! – que les débats ont très nettement dérapé, faisant penser aux personnes qui nous regardaient qu'elles assistaient à une dispute d'adolescents, voire de cour d'école primaire. De tels moments, sachons-le bien, ne font pas honneur au monde politique et, surtout, contribuent à diminuer la confiance que les électrices et les électeurs ont envie d'avoir en nous.

Troisième et dernière remarque. Ces réactions de déception sont d'autant plus fondées que ces dérives ont pour effet de nous faire perdre un temps précieux et conduisent à un manquement à notre devoir de diligence. Celui-ci suppose en

effet que tous les objets qui nous sont confiés soient traités avec rapidité, puisque des dizaines, des centaines, voire des milliers d'habitants attendent des solutions qui dépendent de notre travail.

Chères et chers collègues, je conclus mon propos en espérant que la nouvelle composition de ce Conseil municipal permettra de faire mieux que la précédente et que nos électrices et nos électeurs ne regretteront pas leur choix. (*Applaudissements.*)

Le point suivant est le moment tout à fait solennel de cette séance: il s'agit de la prestation de serment des membres du Conseil municipal par-devant le doyen d'âge.

## **6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal par-devant le doyen d'âge.**

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). J'invite l'assemblée, ainsi que le public présent à la tribune, à se lever pour entendre la lecture de la formule du serment:

«Je jure ou je promets solennellement:

- d'être fidèle à la République et canton de Genève;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.»

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je vous prie de vous rasseoir. Maintenant, la cheffe du Secrétariat du Conseil municipal va procéder à l'appel nominal des conseillères et conseillers municipaux, par parti. Au fur et à mesure que vous serez appelé, vous lèverez la main droite et répondrez: «Je le jure» ou «Je le promets».

*M<sup>me</sup> Cabussat procède à l'appel nominal:*

M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Maria Casares (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG),

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Aurélie Seguin (S), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Fabienne Fischer (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrollet (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Robert Pattaroni (DC) (*qui prêtera serment plus tard*), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Alexandre Chevalier (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Michel Amaudruz (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Antoine Bösch (UDC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Yves Nidegger (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Soli Pardo (MCG), M. Antoine Salamin (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). Je constate que tous les membres du Conseil municipal sont présents, ce qui est une véritable performance... Mesdames et Messieurs, il est pris acte de votre serment.

## 7. Election de la présidente, qui entre immédiatement en charge.

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). Nous passons maintenant à l'élection de la présidente ou du président du Conseil municipal, qui entrera immédiatement en charge. J'annonce que les deux secrétaires *ad acta*, qui auront un rôle majeur dans ces élections, sont M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Alexandre Chevalier. Je vous prie, Madame et Monsieur, de prendre place au bureau.

Ensuite, les scrutateurs désignés, un par parti, pour procéder au dépouillement sont M. Daniel Sormanni (MCG), M. Antoine Bösch (UDC), M. Adrien Genechand (LR), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).

Maintenant que le dispositif est en place, je prie les différents partis de proposer leur candidate ou leur candidat. Monsieur Michel Chevrolet, vous avez la parole.

**M. Michel Chevrolet (DC).** Monsieur le doyen, nous sommes ravis de savoir que vous pourrez rester encore parmi nous de nombreuses années. Merci en tout cas pour avoir présidé avec brio ce début de séance.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, chères et chers collègues, tout à l'heure M. le maire parlait de proximité et de qualité. Ce soir, j'ai le plaisir de vous présenter une candidature de proximité et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est de qualité: je vous demande en effet de voter pour notre candidate à la présidence, Alexandra Rys. Alexandra Rys est membre du Conseil municipal depuis 1999, soit durant trois législatures. Elle a été présidente à deux reprises de la commission de l'aménagement, présidente également de la commission du logement et de la commission de l'informatique et de la communication.

Indépendante, brillante et courageuse, elle souhaite donner une nouvelle dynamique à ce Conseil municipal avec l'expérience qu'on lui connaît et reconnaît bien volontiers. Associée dans sa propre société de communication, elle n'hésitera pas à nous faire part de ses excellents conseils lors de cette future année de présidence, si vous voulez bien, évidemment, porter vos suffrages sur elle.

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC).** Il n'y a visiblement pas d'autre candidature... Les scrutateurs sont priés de se présenter devant le bureau pour recevoir le matériel de vote à distribuer.

Mesdames et Messieurs, vous recevrez un bulletin de vote et je vous signale que vous ne pouvez inscrire qu'un seul nom pour cette élection. L'élection a lieu conformément aux dispositions du titre IX du règlement du Conseil municipal, au bulletin secret et à la majorité absolue.

Il a été distribué 80 bulletins et j'invite les huissiers à les récolter.

Je déclare le scrutin clos et je prie les scrutateurs et les secrétaires *ad acta* de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

**M. Robert Pattaroni, doyen d'âge** (DC). Mesdames et Messieurs, voici le résultat de l'élection de la présidente:

*Résultat de l'élection:*

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	4
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	75
Majorité absolue:	38

Est élue, avec le score extraordinaire de 75 voix, *M<sup>me</sup> Alexandra Rys* (DC).  
*(Applaudissements nourris.)*

*(M<sup>me</sup> Alexandra Rys prend place à la présidence.)*

## **Présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente élue.**

### **8. Prestation de serment du doyen d'âge.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vais maintenant faire prêter serment au doyen d'âge et je me permets de dire, cher Robert, que c'est avec une émotion particulière que je le fais pour toi ce soir, toi qui, dès mon arrivée dans ce Conseil, m'a donné l'exemple de la droiture et de la loyauté en politique.

Je demande à la salle de se lever pendant la lecture du serment.

*(M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC), prête serment devant l'assemblée debout.)*

**La présidente.** Je prends acte de votre serment et je vous prie, Monsieur Pattaroni, de bien vouloir regagner votre place au sein de votre groupe. *(Applaudissements.)*

## 9. Allocution de la présidente.

**La présidente.** Le moment est venu de l'allocution du président ou, dans le cas d'espèce, de la présidente nouvellement élue.

Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi, tout d'abord, chers collègues, de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée à l'instant par vos votes. J'espère ne pas vous donner matière à regretter cette confiance.

La tradition de l'allocution du président nouvellement élu m'a toujours un peu étonnée, dans la mesure où le rôle du président est d'organiser les travaux de ce Conseil de la façon la plus efficace possible et non de dispenser à cette assemblée sa vision de la société. Cela, c'est depuis nos places au parterre que nous le faisons. Pour moi, le président n'est qu'un *primus inter pares* qui a, il est vrai, l'honneur d'être le premier citoyen de sa commune pendant les douze mois de son exercice.

C'est toutefois un honneur redoutable, car la préparation et la gestion de nos débats est un fleuve certes long, comme l'a témoigné la dernière législature, mais rarement tranquille. Je m'en voudrais cependant de rompre complètement la tradition et je saisis donc cette occasion pour partager avec vous non pas ma vision de la société, mais l'une de mes convictions en lien avec notre mandat qui débute aujourd'hui.

En siégeant ici, nous jouissons d'un privilège dont je crains que nous ne mesurions plus vraiment à quel point il est inestimable. Nous sommes tous là à la suite d'élections libres, régulières et ouvertes, lors desquelles nos visions, quelles qu'elles soient, ont pu se confronter ou, pour reprendre l'image de Montaigne, se frotter et se limer à celles d'autrui sans qu'aucun pouvoir, aucune autorité n'intervienne pour imposer ses propres choix.

Ce système politique qui est le nôtre est un bien précieux. Beaucoup nous l'envient, beaucoup luttent pour l'obtenir, beaucoup ont sacrifié pour lui leur liberté individuelle ou leur vie. Chacun de nos débats, chacune de nos discussions en commission devrait être une ode à la démocratie, une ode qui s'interprète avec la force de nos convictions, avec le respect de nos différences, avec l'indépendance d'esprit que nous impose le seul objectif qui doit être le nôtre lorsque nous sommes ici: le bien commun.

Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et, j'ose le dire, chers collègues, je nous souhaite à tous un bon travail. (*Applaudissements.*)

**10. Election:****a) du premier vice-président;**

**La présidente.** Nous allons maintenant procéder à l'élection du premier ou de la première vice-présidente de cette assemblée. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne faudra inscrire qu'un seul nom sur le bulletin qui vous sera délivré. Les secrétaires *ad acta* et les scrutateurs désignés tout à l'heure fonctionneront toute la soirée. Ils viendront chercher tout à l'heure les bulletins au bureau.

Je demande le nom des candidats à la première vice-présidence et je donne la parole à M. Alberto Velasco.

**M. Alberto Velasco (S).** Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, il n'est pas difficile de présenter notre collègue Jean-Charles Rielle, puisqu'il est connu parmi nous et parmi toute la population genevoise. Pourquoi parmi nous? Parce qu'il a siégé au sein de cette honorable assemblée pendant dix ans et qu'il ne l'a quittée que pour exercer son mandat au Conseil national, alors qu'il aurait justement dû être élu à la présidence de ce Conseil municipal l'année suivante.

Vous connaissez tous son engagement en matière de santé. C'est quelqu'un de connu et d'apprécié et je suis convaincu que ces quelques mots suffisent pour que vous vouliez bien l'élire et le porter à cette première vice-présidence. Je vous remercie pour la confiance que vous faites au groupe socialiste en votant pour notre collègue Jean-Charles Rielle.

**La présidente.** Il n'y a pas d'autre candidat... Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins à distribuer.

Je vous rappelle que l'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si certains bulletins n'ont pas été distribués, je demande aux scrutateurs de les ramener au bureau.

J'invite les huissiers à recueillir les bulletins.

Je déclare le scrutin clos et invite les scrutateurs et les secrétaires *ad acta* à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

**La présidente.** Le résultat de l'élection à la première vice-présidence est le suivant:

*Résultat de l'élection*

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	9
Bulletins nuls:	9
Bulletins valables:	62
Majorité absolue:	32

*M. Jean-Charles Rielle (S)* est élu à la première vice-présidence avec 62 voix. (*Applaudissements.*)

**b) du deuxième vice-président;**

**La présidente.** Nous continuons avec l'élection d'une deuxième vice-présidente ou d'un deuxième vice-président, selon la même procédure que tout à l'heure. Je demande le nom des candidats et je donne la parole à M. Eric Bertinat.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre a le plaisir de vous proposer la candidature de Pascal Rubeli, que vous connaissez bien et qui entame sa neuvième année au sein de ce parlement.

Sa candidature est l'occasion de dire le plaisir que l'Union démocratique du centre a de compter Pascal Rubeli dans ses rangs. Son expérience est d'autant plus précieuse que notre groupe comporte une majorité de nouveaux conseillers municipaux. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre vous propose sa candidature, non sans rappeler qu'il a présidé la commission de la cohésion sociale et celle de l'Agenda 21, et qu'il a été, à plusieurs reprises, élu au bureau. Il a également fonctionné à deux reprises comme chef de groupe. Je vous remercie par avance d'accueillir favorablement cette candidature.

**La présidente.** Il n'y a pas d'autre candidat... Je demande aux scrutateurs de venir chercher les bulletins et de bien vouloir les distribuer.

Je vous annonce que 80 bulletins ont été distribués et j'invite les huissiers à les récolter.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

**La présidente.** Je vous annonce le résultat de l'élection à la deuxième vice-présidence:

*Résultat de l'élection*

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	14
Bulletins nuls:	13
Bulletins valables:	53
Majorité absolue:	27

*M. Pascal Rubeli* (UDC) est élu à la deuxième vice-présidence avec 53 voix.  
*(Applaudissements.)*

### **c) des quatre secrétaires.**

**La présidente.** Nous poursuivons avec l'élection en bloc des quatre secrétaires. Je ne vous surprendrai pas en disant que la procédure sera la même que pour les deux dernières élections. Je demande les propositions de candidatures. La parole est à M. Alexandre Wisard.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Merci, Madame la présidente. Chers collègues du Conseil municipal et nouveaux arrivés, pour le groupe des Verts, c'est toujours un plaisir de présenter des candidatures. Cette année, nous présentons un petit nouveau, Julien Cart – assis à ma droite – coprésident des jeunes Verts à Genève et qui amènera jeunesse et fraîcheur au bureau. Je vous remercie de lui accorder vos suffrages.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, en tant que secrétaire pour le bureau, notre groupe Ensemble à gauche propose M<sup>me</sup> Salika Wenger, qu'il est inutile de présenter ici, car toutes et tous nous la connaissons bien. Ancienne députée, conseillère municipale, excellente cheffe de groupe, elle a déjà siégé au bureau durant l'ancienne législature où elle a fait un excellent travail. Elle a siégé dans différentes commissions: la commission des arts et de la culture, la commission des finances et la commission de l'amé-

nagement. Je crois que nous serons unanimes pour dire que M<sup>me</sup> Wenger est une excellente candidate. Elle a une grande force de travail, fait preuve de rigueur et collabore avec toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux. Je m'arrêterai là, car tout le monde la connaît et sait que c'est une excellente candidate pour le poste de secrétaire de notre bureau. Je vous prie donc de voter pour elle, à l'unanimité si possible...

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Chères et chers collègues, je vous présente la candidature de Carlos Medeiros, éminent membre de notre mouvement, membre du bureau directeur, coordinateur des sections communales et président de la section communale de Genève. Je vous remercie de faire un bon accueil à cette candidature.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter, pour le poste de secrétaire, Rémy Burri, notre expérimenté collègue. Il a déjà siégé au bureau, à l'époque de la rédaction du nouveau règlement du Conseil municipal et il saura donc apporter un certain nombre de compétences. Je vous remercie de voter pour lui.

**La présidente.** Je vous remercie. Il n'y a pas d'autre candidat, j'invite donc les scrutateurs à venir chercher les bulletins à distribuer.

Je prie les huissiers de recueillir les bulletins.

Je déclare le scrutin clos et invite les scrutateurs et les secrétaires *ad acta* à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, j'annonce les résultats de l'élection des quatre secrétaires:

*Résultat de l'élection*

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletins blancs:	3
Bulletin nul:	0
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Fixation des jours et des heures des séances

Sont élus à la majorité absolue: *M<sup>me</sup> Salika Wenger* (EàG), avec 53 voix; *M. Rémy Burri* (LR), avec 50 voix; *M. Julien Cart* (Ve), avec 42 voix. (*Applaudissements.*)

*M. Carlos Medeiros* (MCG) est élu avec 35 voix. (*Applaudissements.*)

J'invite deux des quatre secrétaires à prendre place au bureau.

## 11. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 12. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous signale que depuis cinq minutes cette séance n'est plus retransmise par TV Léman bleu.

Je vous rappelle que la verrée traditionnelle aura lieu à 19 h 45 dans la cour de l'Hôtel de Ville et que les personnes à la tribune du public ainsi que la presse y sont cordialement invitées. Lors de cet apéritif, l'Ondine jouera quelques morceaux de musique.

## 13. Fixation des jours et des heures des séances.

**La présidente.** Le bureau vous propose de maintenir nos séances plénières les mardis et mercredis, à 17 h et 20 h 30.

Election: Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale

**14. Election de 5 représentants du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Je demande aux chefs de groupe de bien vouloir annoncer le nom de leur candidat.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames et Messieurs, le groupe Ensemble à gauche présente la candidature de M. Vincent Ecuyer. Agé de 35 ans, informaticien, il siège déjà au sein de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale. Il est travailleur, il suit bien ses dossiers, comme ont pu le constater celles et ceux qui ont siégé au sein de cette commission. Je vous propose donc de voter pour M. Ecuyer.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Mesdames et Messieurs, nous avons l'honneur de vous présenter Helena Rigotti, qui est une commerçante bien connue de la Vieille-Ville, puisqu'elle y exploite un restaurant. Elle est confrontée à la problématique de la taxe professionnelle, elle connaît donc bien ce domaine et elle fera merveille dans cette commission. Merci de la soutenir.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois vous propose la candidature de Daniel Pastor, ouvrier-chef d'équipe dans la ferblanterie et membre de notre mouvement depuis longtemps. Je vous demande de faire bon accueil à cette candidature.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, le groupe des Verts a l'honneur de présenter M. William Makosso, qui siège déjà dans cette commission depuis plusieurs années et qui, d'après ce que j'ai pu comprendre, fait un excellent travail et est très apprécié. Je vous remercie de lui accorder vos suffrages.

**M. Alberto Velasco** (S). Le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter M. Thierry Sticher, qui est avocat et qui siège déjà dans cette commission. C'est une personne très appréciée et compétente en la matière. Nous sollicitons vos suffrages pour M. Sticher.

**La présidente.** Il n'y a plus d'intervenants. J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour prendre les bulletins à distribuer... Madame Valiquier Grecuccio, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** Madame la présidente, cette élection pourrait être tacite, puisque nous avons cinq candidats pour cinq sièges...

**La présidente.** Un groupe est-il d'un avis contraire? Bien, cette élection est donc tacite.

Sont élus: *M. Vincent Ecuyer, M<sup>me</sup> Helena Rigotti, M. Daniel Pastor, M. William Makosso, M. Thierry Sticher.*

#### **15. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Je demande aux chefs de groupe de donner le nom de leur candidat.

**M. Michel Chevrolet (DC).** Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M<sup>me</sup> Sanja Lopar, qui est une conseillère en entreprise et une personne qui connaît très bien le domaine du logement à Genève. Elle a participé à de nombreuses associations pour aider des personnes à avoir accès à un logement. Je vous recommande de voter pour Sanja Lopar.

**M. Eric Bertinat (UDC).** L'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter Gilbert Schreyer, que beaucoup d'entre vous connaissent, puisqu'il a siégé dans ce Conseil municipal lors de la précédente législature. Ingénieur technicien en génie civil, il a semblé à l'Union démocratique du centre que c'était une bonne candidature.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames et Messieurs, notre groupe Ensemble à gauche présente comme candidat M. Morten Gisselbaek, qui siège dans cette enceinte – juste devant moi. Né en 1956, architecte formé à l’Ecole d’architecture de Genève, il est indépendant depuis 1984. Il est très actif dans le domaine des constructions et rénovations, notamment dans des coopératives et associations, aux Grottes et dans d’autres quartiers de la ville. Vous aurez également l’occasion de travailler avec lui en commission et vous verrez que c’est un excellent candidat, qui fournit un travail de qualité. Bien sûr, notre groupe le connaît déjà et nous vous laisserons découvrir ses talents.

**M. Grégoire Carasso** (S). J’ai le plaisir de vous présenter l’excellente candidature de notre collègue Alberto Velasco, qui siège déjà, à la satisfaction de toutes et tous, au sein de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Il est ingénieur de formation, ancien entrepreneur, membre actif de l’Asloca, et je suis convaincu que vous accueillerez avec enthousiasme cette excellente candidature.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Partant de l’idée qu’on ne change pas une équipe qui gagne, pour les Verts nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de M. Roberto Broggin, notre ancien collègue et ancien président du Conseil municipal, qui siège aussi depuis plusieurs années dans cette fondation.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). J’ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Daniel Ferrier, qui siège déjà depuis de nombreuses années dans cette fondation. Il est actuellement le président de la commission des finances de cette fondation, il y joue un rôle important à la satisfaction de tous, je crois. Je vous recommande de voter pour lui.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois vous présente la candidature de Denis Menoud, notre éminent collègue, qui a déjà siégé au Conseil municipal et en tant que député. Je vous remercie d’avance de faire bon accueil à cette candidature.

**La présidente.** Dans la mesure où il y a un candidat par parti, l’élection est tacite.

Sont élus: *M<sup>me</sup> Sanja Lopar, M. Gilbert Schreyer, M. Morten Gisselbaek, M. Alberto Velasco, M. Roberto Broggin, M. Daniel Ferrier, M. Denis Menoud.*

**16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Je demande aux chefs de groupe d'annoncer leur candidat et je donne la parole à M. Michel Chevrolet.

**M. Michel Chevrolet (DC).** Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature d'Anne Carron-Cescato, que certains d'entre vous connaissent, évidemment, puisqu'elle a siégé au sein de notre Conseil. Anne Carron-Cescato a été membre des commissions des arts et de la culture, des pétitions, de la sécurité; elle a également été vice-présidente du Parti démocrate-chrétien Ville de Genève et, enfin, membre de notre bureau. Je vous propose de la désigner dans cette honorable fondation.

**M. Eric Bertinat (UDC).** L'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter un amoureux de la musique en la personne de M. Pierre Scherb, qui est actuellement constituant.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Pour les Verts, nous présentons également un candidat sortant: M. Philippe Juvet, avocat et fin connaisseur des arts lyriques. Je vous remercie de le soutenir.

**M. Alberto Velasco (S).** Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter M. Albert Rodrik, ancien député et ancien conseiller municipal, qui siège déjà à la Fondation du Grand Théâtre de Genève. M. Rodrik est un homme qui connaît très bien le domaine artistique, il a lui-même été – je crois – acteur de théâtre. C'est une excellente candidature que nous vous proposons.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG).** Notre groupe Ensemble à gauche présente comme candidat à cette fondation M. Jean Spielmann, que tout le monde connaît, puisqu'il a été conseiller national, député et président du Grand Conseil. C'est un membre actuel de la Fondation du Grand Théâtre. Nous proposons sa candidature afin qu'il puisse continuer à fournir un travail de qualité et à suivre les dossiers entamés dans cette fondation.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Le groupe libéral-radical souhaite reporter la désignation de son candidat à la séance de la fin du mois de juin.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois propose la candidature de Danièle Magnin, conseillère municipale sortante et nouvellement élue au sein du Mouvement citoyens genevois. Mélomane, musicienne, nous vous remercions d'avance d'accepter la candidature de M<sup>me</sup> Magnin.

**La présidente.** Le Conseil municipal étant représenté au sein du conseil de fondation par un membre par parti, les six candidats présentés sont élus tacitement.

Il s'agit de M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, M. Pierre Scherb, M. Philippe Juvet, M. Albert Rodrik, M. Jean Spielmann, M<sup>me</sup> Danièle Magnin.

*(N.d.l.r.: M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, candidate du Parti libéral-radical, sera élue lors de la séance du 27 juin 2011.)*

## **17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Je demande aux chefs de groupe le nom de leur candidat et je donne la parole à M. Michel Chevrolet.

**M. Michel Chevrolet** (DC). Merci, Madame la présidente. Très chers collègues, j'ai le plaisir aujourd'hui d'annoncer la candidature du jeune Cyrille Joye. Il a été candidat aux élections municipales, il a une licence en lettres, en arabe et en linguistique. En plus, il a à son actif diverses productions audiovisuelles, puisqu'il a été sélectionné au Festival international de Vancouver en 2004. C'est donc une personnalité qui saura donner à cette fondation l'envergure qu'elle mérite.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, dans cette fondation, c'est un dinosaure que les Verts vont vous présenter: je n'exagère pas, puisque c'est notre ami Marc Dalphin... (*Exclamations.*) Malheureusement, il n'a pas été réélu au Conseil municipal, mais je ne doute pas qu'il rebondira dans cette excellente fondation et qu'il donnera le meilleur de lui-même, comme d'habitude.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter la candidature de Jean Zahno, que certains d'entre vous connaissent, entre autres parce qu'il a présidé l'Association des intérêts de Champel. Il est actuellement membre du comité directeur de l'Union démocratique du centre Genève.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois vous propose la candidature de M. Amar Madani, employé de la Poste, candidat malheureux au Conseil municipal. M. Madani parle plusieurs langues, dont l'arabe, et habite près de la Fondation de Saint-Gervais Genève.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Notre groupe présente la candidature de M<sup>me</sup> Salika Wenger pour la Fondation de Saint-Gervais. Tout le monde sait ici le très bon travail qu'elle fournit à la commission des arts et de la culture. Elle a été très active en ce qui concerne Saint-Gervais, notamment pour le Centre de l'image contemporaine et le théâtre. Je pense que cette candidature sera de bon aloi étant donné que, ayant siégé plusieurs années au Conseil municipal et au Grand Conseil, elle connaît l'historique et pourra faire le lien entre la fondation et le Conseil municipal. Je vous propose de soutenir cette excellente candidate qui siège parmi nous, notre chère collègue Salika Wenger.

**M. Alberto Velasco** (S). Le groupe socialiste présente la candidature de M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger. M<sup>me</sup> Leuenberger siège actuellement dans la Fondation de Saint-Gervais, elle souhaite poursuivre pour s'engager justement dans un nouveau projet. A l'heure actuelle, elle est présidente de la commission culturelle du Parti socialiste Ville de Genève. C'est une personne compétente et nous aimerions la voir siéger durant une nouvelle législature au sein de cette fondation.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Le Parti libéral-radical souhaite reconduire dans son mandat Renate Cornu, notre ancienne collègue du Conseil municipal, qui est aussi actuellement la présidente de cette fondation. Je vous propose de la soutenir.

**La présidente.** Chaque parti ayant présenté un candidat, l'élection est tacite.

Sont élus: *M. Cyrille Joye, M. Marc Dalphin, M. Jean Zahno, M. Amar Madani, M<sup>me</sup> Salika Wenger, M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger, M<sup>me</sup> Renate Cornu.*

**18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Je demande le nom des candidats.

**M. Michel Chevrolet (DC).** J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui la candidature de Thomas Putallaz. Thomas Putallaz a 35 ans, il est marié et père de deux enfants. Quoi de mieux pour la Fondation d'art dramatique (FAD) que les compétences de cet excellent directeur dans le domaine du pilotage des systèmes d'information et du contrôle interne de gestion du Département de l'instruction publique? Il a également un master exécutif en administration publique et il souhaite véritablement s'investir à fond au sein de cette fondation, avec ses tripes! Je pense qu'il fera un très bon représentant du Conseil municipal au sein de la FAD.

**M. Eric Bertinat (UDC).** L'Union démocratique du centre a le plaisir de vous présenter un nouveau, Pascal Altenbach, qui n'est pas un nouveau pour l'Union démocratique du centre, puisqu'il est un fidèle membre, qui a été présent sur de nombreuses listes. Il a toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour tout ce qui est artistique et nous sommes heureux de vous présenter sa candidature.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Pour les Verts, de nouveau, on ne change pas une équipe qui gagne et, pour cette fondation, nous vous proposons de reconduire M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet. Elle y siège depuis quatre ans et elle a présidé la commission des arts et de la culture il y a à peine quelques semaines. Je vous remercie pour votre soutien.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche présente M. Arthur Cohen. Agé de 30 ans, spécialiste en communication, il parle six langues. Passionné de musique, il est actif dans les arts électroniques et, malgré son jeune âge, il a une longue expérience dans la culture. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de faire bon accueil à cette candidature.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois vous propose la candidature de M. Soli Pardo, qui siège déjà au conseil de la Fondation d'art dramatique et qui connaît donc bien la FAD.

**M. Grégoire Carasso** (S). Mesdames et Messieurs, pour le groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter – et vous comprendrez que je n'ai pas besoin de broder – l'excellente candidature de notre ancien collègue, ancien président de ce Conseil municipal, en la personne de Gérard Deshusses.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Le Parti libéral-radical souhaite également reporter la désignation de son candidat au conseil de la Fondation d'art dramatique.

**La présidente.** J'en prends note. Chacun des autres partis ayant proposé un candidat, l'élection est tacite.

Sont élus: *M. Thomas Putallaz, M. Pascal Altenbach, M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, M. Arthur Cohen, M. Soli Pardo, M. Gérard Deshusses.*

*(N.d.l.r.: M. Thomas Boyer, candidat du Parti libéral-radical, sera élu lors de la séance du 27 juin 2011.)*

## **19. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de 022 Télégénève SA (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Une fois de plus, je demande aux chefs de groupe de bien vouloir présenter leur candidat. La parole est à M. Alexandre Wisard.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Merci, Madame la présidente. Pour les Verts, nous avons l'honneur de vous présenter la candidature de M. Alfonso Gomez, membre du comité des Verts de la Ville, qui est extrêmement intéressé à participer à ce conseil d'administration.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Le groupe libéral-radical souhaite reconduire dans ses fonctions Marie-Claire Moinat. Il faut savoir qu'actuellement c'est la seule femme dans ce conseil, mais ce n'est pas la moindre de ses qualités. C'est aussi une spécialiste du domaine télévisuel et elle fait un excellent travail dans ce conseil d'administration. Aujourd'hui, c'est une des plus anciennes dans ledit conseil, qui s'est beaucoup renouvelé. Il est donc important d'assurer un certain suivi et c'est pourquoi nous vous recommandons la candidature de Marie-Claire Moinat.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, vous connaissez tous son goût prononcé pour tout ce qui touche à la télévision et à la radio, j'ai nommé Michel Chevrolet. Le Parti démocrate-chrétien a choisi de mettre en avant la compétence, puisque Michel Chevrolet connaît particulièrement bien ce domaine. Nous pensons qu'il est vraiment apte à pouvoir représenter ce Conseil municipal dans un secteur qui n'a aucun secret pour lui. Je rappelle que Michel Chevrolet est licencié en sciences politiques, il a un MBA en gestion et administration publique et, depuis 2009, il n'a plus aucun lien avec TV Léman bleu. Son horizon s'ouvre dans le domaine de la communication, mais sans lien aucun avec Léman bleu. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien vous demande de voter pour Michel Chevrolet.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche présente comme candidat M. Philémon-Michel Bissig. Né en 1955, il a eu différentes activités professionnelles. Dans le domaine de l'informatique et la radio, il a participé depuis 1975 à la création des premières radios non officielles, puis libres, en Italie, en France et, finalement, en Suisse. J'en cite quelques-unes: Radio Thollon, Radio Mont-Blanc, Radio Martigny, Couleur 3, Radio Framboise, Vibration FM. En ce qui concerne la télévision, il a passé par tous les stades. Il a fait un stage à Canal 9, première télévision régionale en Suisse romande. Il faut relever que cette télévision était née d'un projet qui avait vu le jour dans une maison de quartier. Dans les années 1980, il a créé son entreprise, Animation 2000, et jusqu'en 2005 il a organisé différents festivals et fêtes villageoises en Valais, dans la Romandie, puis à Genève. Actuellement, il est réalisateur de clips et producteur de spectacles; il produit également des musiciens et des comédiens.

Il sera donc d'un excellent appui, car il connaît tout ce qui a trait aux médias, notamment les concessions fédérales en matière de médias télévisuels et de radios. Je vous remercie de faire très bon accueil à cette excellente candidature.

**M. Grégoire Carasso** (S). J'ai le plaisir de vous présenter pour Naxoo Télégénève la candidature du représentant sortant du Parti socialiste, Gérard Deshusses, dans un conseil qui a connu un grand renouvellement et qui, je le mentionne en passant, fait l'objet d'enjeux importants, l'actionnaire majoritaire étant la Ville de Genève et l'actionnaire minoritaire étant Cablecom. L'équipe sortante, nos quatre représentants élus ont su, dans une dynamique qui ressemble à tout sauf à celle d'une polarisation – dont nous sommes parfois capables – défendre les intérêts de la Ville, d'une entreprise publique et du service public, par rapport à une entreprise américaine, Cablecom, qui, elle, a d'autres intérêts et d'autres visées. C'est la raison pour laquelle, avec insistance, je me permets de souligner l'importance de la réélection de Gérard Deshusses, actuellement sortant au sein du conseil d'administration. Il a un parcours politique sur lequel je ne reviens pas. Sa gestion de plusieurs affaires et de plusieurs crises au sein de ce Conseil municipal est bien connue de toutes et tous, sur les rangs de gauche comme sur les rangs de droite. En matière d'entreprises publiques, de services publics et de bonne utilisation des moyens publics, je crois que nous avons là une excellente candidature.

**La présidente.** Je demande aux scrutateurs de venir chercher les bulletins de vote au bureau.

Je demande aux huissiers de bien vouloir recueillir les bulletins de vote.

*(Pendant le dépouillement, la présidente donne lecture de la composition des commissions permanentes. Voir pp. 41 et suivantes.)*

**La présidente.** J'annonce les résultats de l'élection:

*Résultats de l'élection:*

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	78
Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Sont élus: *M. Michel Chevrolet*, avec 41 voix, et *M. Alfonso Gomez*, avec 39 voix.

Obtiennent des voix: M<sup>me</sup> Marie-Claire Moinat, 37 voix; M. Philémon-Michel Bissig, 33 voix; M. Gérard Deshusses, 32 voix.

Un deuxième tour est donc nécessaire. Je demande aux groupes s'ils maintiennent tous leur candidat. Je passe la parole à M. Fiumelli.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Madame la présidente, le groupe libéral-radical confirme qu'il maintient sa candidate, Marie-Claire Moinat.

**M. Alberto Velasco** (S). Le groupe socialiste maintient la candidature de M. Gérard Deshusses.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Nous, Ensemble à gauche, nous maintenons également la candidature de M. Philémon-Michel Bissig.

**La présidente.** Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins de vote au bureau pour le deuxième tour de l'élection qui aura lieu à la majorité relative.

Je demande aux huissiers de bien vouloir récolter les bulletins, ce qu'ils font avec une diligence dont je les remercie...

*(Pendant le dépouillement, le Conseil municipal traite les deux points suivants de l'ordre du jour.)*

**La présidente.** J'annonce les résultats de l'élection:

*Résultats de l'élection:*

Bulletins distribués:	80
Bulletins retrouvés:	80
Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	79
Majorité absolue:	40

Sont élus: M<sup>me</sup> Marie-Claire Moinat, avec 43 voix, et M. Philémon-Michel Bissig, avec 30 voix. *(Applaudissements.)*

M. Gérard Deshusses obtient 29 voix.

**20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Je demande aux chefs de groupe d'annoncer leur candidat. Je donne la parole à Michel Chevrolet.

**M. Michel Chevrolet (DC).** Merci, Madame la présidente. Chers collègues, vous connaissez sans aucun doute Odette Saez, notre ancienne collègue. Odette Saez souhaite continuer son engagement pour les personnes âgées. Vous savez qu'elle y apporte tout son cœur et je pense qu'elle sera vraiment à sa place au sein de cette fondation. Merci de lui faire bon accueil.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** J'ai l'honneur de vous présenter notre ancien collègue, qui est déjà membre de ce conseil de fondation, à savoir M. Armand Schweingruber.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Nous vous présentons aussi un ancien collègue, puisqu'il s'agit de Roland Crot, commerçant bien connu.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Le Mouvement citoyens genevois vous présente la candidature d'Ingrid Wojciechowski, mère de famille, qui a travaillé dans le social et avec les personnes âgées.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Pour les Verts, nous avons le plaisir de vous présenter Antoine Maulini, candidat sortant de ce conseil de fondation et qui a fait un excellent travail ces dernières années.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG).** D'abord, Madame la présidente, je vous signale que j'ai demandé la parole avant que nous entamions ce point. J'aimerais revenir sur la désignation des commissaires en commissions... (*N.d.l.r.: voir p. 46.*) Nous ne sommes pas d'accord avec le mode de faire: la désignation des commissaires revient aux groupes et j'aimerais que ce soit inscrit au *Mémorial*, Madame la pré-

Election: Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées

sidente! Nous allons changer certains de nos commissaires dans les commissions permanentes...

**La présidente.** Madame Figurek, je me permets de vous interrompre. Si vous aviez écouté ce que j'ai dit, vous auriez entendu que les commissaires pouvaient être changés dès maintenant, sur simple annonce auprès du Secrétariat du Conseil municipal. Je comprends bien que les noms que j'ai lus peuvent ne pas être ceux que vous souhaitez. Il vous est loisible, dès maintenant ou demain si vous le préférez, de changer ces noms.

Maintenant, je vous prie de m'annoncer votre candidat pour la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées. Je vous remercie!

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Nous présentons M<sup>me</sup> Annelise Reber. Née en 1978, travailleuse sociale aux services sociaux éducatifs du Centre Espoir de l'Armée du Salut, elle est également animatrice pour la résidence des Franchises et l'EMS des Lauriers, ainsi qu'à la fondation Cap Loisirs. Elle a travaillé comme assistante sociale à l'Hospice général, au CASS de la Servette. M<sup>me</sup> Annelise Reber serait une candidature tout à fait idoine pour cette fondation et nous ne doutons pas un seul instant qu'elle fournira un excellent travail. Je vous remercie infiniment, Madame la présidente...

**La présidente.** Mais je vous en prie! Je vous remercie également...

**M. Alberto Velasco** (S). Mon groupe présente la candidature de M. Jean-Luc Horisberger, qui siège jusqu'à aujourd'hui dans cette fondation. Pour nous, il est important de le reconduire eu égard au travail qu'il a fourni.

**La présidente.** Chaque parti ayant présenté un candidat, l'élection est tacite.

Sont élus: *M<sup>me</sup> Odette Saez, M. Armand Schweingruber, M. Roland Crot, M<sup>me</sup> Ingrid Wojciechowski, M. Antoine Maulini, M<sup>me</sup> Annelise Reber, M. Jean-Luc Horisberger.*

**21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la Commission de la petite enfance (règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Je demande aux chefs de groupe de bien vouloir annoncer leur candidat.

**M. Eric Bertinat** (UDC). J'ai le plaisir de présenter un autre ancien collègue, Olivier Tauxe, conseiller municipal sortant.

**M. Alexandre Chevalier** (LR). Le groupe libéral-radical a le plaisir de présenter M<sup>me</sup> Véronique Lattela, qui a été conseillère municipale lors de la dernière législature et qui fait déjà partie de cette commission.

**M. Michel Chevrolet** (DC). Nous présentons la candidature de Sandra Levai, bibliothécaire à la Bibliothèque des sciences de la terre et de l'environnement à l'Université de Genève. Merci de faire bon accueil à sa candidature.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Les Verts présentent M<sup>me</sup> Isabelle Descombes, une candidate pleine de dynamisme et d'enthousiasme, comme a pu en témoigner la dernière campagne électorale.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois vous présente la candidature d'Estelle Marchon, mère au foyer et employée de commerce.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, notre ancienne collègue du Conseil municipal. M<sup>me</sup> Goehner-Da Cruz pourra poursuivre le travail qu'elle a déjà entamé au sein de cette commission extraparlamentaire. Elle est très engagée dans le domaine social, puisqu'elle a travaillé comme animatrice socioculturelle. Les questions liées à la petite enfance tiennent vraiment à cœur des socialistes, comme vous le savez, et nous souhaitons poursuivre dans cette commission

l'action magnifique de Manuel Tornare à la tête du département de la cohésion sociale.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche présente M<sup>me</sup> Sophie Rime. Née en 1978, éducatrice spécialisée, Sophie Rime travaille en tant qu'animatrice socioculturelle à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle. Elle a été animatrice dans un EMS, chargée de projet à Prima Genève. Elle a également travaillé comme éducatrice spécialisée à l'Hôpital de l'enfance à Lausanne, à la maison des jeunes L'Eclipse comme monitrice d'encadrement. Elle a donc une large expérience en la matière et nous pensons que c'est une excellente candidate pour cette commission.

**La présidente.** Chaque parti ayant proposé un candidat, l'élection est tacite.

Sont élus: *M. Olivier Tauxe, M<sup>me</sup> Véronique Lattela, M<sup>me</sup> Sandra Levai, M<sup>me</sup> Isabelle Descombes, M<sup>me</sup> Estelle Marchon, M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, M<sup>me</sup> Sophie Rime.*

## **22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** Le Conseil municipal étant représenté au sein du Conseil de la Fondetec par 9 membres répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis, mais au moins un siège par parti, les socialistes et les libéraux-radicaux ont droit à deux représentants. J'invite les chefs de groupe à nous annoncer le nom de leurs candidats.

**M. Michel Chevrolet** (DC). J'ai l'avantage aujourd'hui de vous présenter la candidature d'une femme d'exception, qui a une licence en sciences économiques et sociales, mention gestion d'entreprise, ainsi qu'une licence en droit et un brevet d'avocat: il s'agit d'Alia Chaker Mangeat, une femme pleine de talents. Je pense qu'elle aura beaucoup de plaisir à siéger au sein de la Fondetec et à partager ses expériences avec les autres membres de cette fondation.

**M. Eric Bertinat** (UDC). J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Marc-André Rudaz, ancien conseiller municipal de la législature 2003-2007. M. Rudaz est spécialiste en crédits dans une banque bien connue et il est très intéressé, évidemment, par la possibilité de siéger à la Fondetec.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Madame la présidente, le groupe libéral-radical souhaite reporter la désignation de ses deux candidats au conseil de la Fondetec.

**M. Alberto Velasco** (S). Le groupe socialiste présentera un homme et une femme, comme jusqu'à présent: M<sup>me</sup> Valérie Boillat, qui est syndicaliste et qui a une expérience au niveau fédéral, ainsi que M. Gilles Thorel, qui a aussi une expérience d'intégration en matière professionnelle, notamment avec les jeunes.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois vous présente la candidature de Daniel Sormanni, qui est un des membres fondateurs de la Fondetec.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Un autre monument que le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter ce soir, c'est Alpha Dramé, notre ex-collègue conseiller municipal, malheureusement non réélu. Il officie aujourd'hui en tant que président de la Fondetec et je vous remercie de lui accorder votre soutien.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Nous présentons M. Diomidis Iliopoulos, qui a travaillé pendant des années dans ce domaine. Il est formateur pour adultes et actuellement conseiller en placement. Vous imaginez bien que c'est un candidat qui occupera ce poste avec sérieux.

**La présidente.** L'élection est tacite pour les sept membres présentés.

Sont élus: *M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat, M. Marc-André Rudaz, M<sup>me</sup> Valérie Boillat, M. Gilles Thorel, M. Daniel Sormanni, M. Alpha Dramé, M. Diomidis Iliopoulos.*

*(N.d.l.r.: M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler et M. Alain Quiamzade, candidats du Parti libéral-radical, seront élus lors de la séance du 8 juin 2011.)*

## Désignation des commissions municipales permanentes

**La présidente.** Le bureau a été informé tout à l'heure que le Conseil administratif avait une communication à nous faire concernant la commission consultative des espaces verts et de l'environnement. Nous avons donc décidé de surseoir à l'élection, qui pourra avoir lieu sans problème à une date ultérieure, cette commission ne devant pas se réunir avant le début du mois de septembre.

Nous procédons à la désignation des membres des différentes commissions municipales, et tout d'abord la commission de l'aménagement et de l'environnement... (*Remarque.*) Madame Figurek, vous voulez intervenir? C'est un peu inhabituel, puisque nous sommes en séance d'installation. Mais je vous donne la parole, en vous priant de bien vouloir être brève...

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG).** Je vous remercie infiniment, Madame la présidente. Je ne pensais pas que nous allions passer à la désignation des commissaires maintenant...

Mesdames et Messieurs, je suis au regret de vous dire que notre groupe Ensemble à gauche propose de ne pas procéder à la désignation des quinze membres des commissions permanentes, étant donné que l'ancien bureau, sous l'ancienne législature, a pris une décision pour la nouvelle législature, alors que nous n'étions pas encore tous représentés dans cette enceinte. Comme vous le savez, nous contestons le nombre de commissaires, à savoir deux, que l'ancien bureau nous a octroyés. Nous pensons que cette répartition des commissaires en commission est à revoir et qu'elle ne respecte pas la loi sur l'exercice des droits politiques.

En début de séance, nous avons prêté serment et nous avons promis de respecter la loi. C'est très exactement pour cela, Madame la présidente, que nous demandons une suspension de séance, afin que le nouveau bureau prenne une décision pour le nouveau parlement, s'agissant de la répartition des sièges en commission selon les partis. Je vous remercie, Madame la présidente.

**La présidente.** Je ne suis pas opposée à une suspension de séance, avec réunion du bureau et des chefs de groupe, comme cela a été fait pour traiter ce sujet lors de la législature précédente. Il y a néanmoins deux demandes de parole auxquelles je vais accéder. Je demande aux orateurs de bien vouloir être brefs, puisque le bureau et les chefs de groupe auront sans doute l'occasion, tout à l'heure, de reprendre ce point...

**M. Eric Bertinat (UDC).** Madame la présidente, puisque vous parlez de brèves, nous allons essayer d'être brefs sur ce dossier. Afin de ne pas faire traîner

les choses, l'Union démocratique du centre dépose un amendement au règlement du Conseil municipal, visant à ajouter à l'article 117 un alinéa 3 nouveau: «La répartition à la proportionnelle des sièges en commission est calculée conformément aux articles 159 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques», ainsi qu'un alinéa 4 nouveau: «Au cas où la répartition ainsi obtenue ne reflète pas celle qui prévaut au sein du Conseil municipal, ce dernier peut décider, sur proposition du bureau, de modifier cette répartition.» Nous demandons le vote immédiat sur cette modification.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Au nom du groupe des Verts, j'aimerais juste souhaiter que le cirque ne démarre pas en séance d'installation! Les Verts refuseront la suspension de séance et refuseront de discuter de l'amendement de M. Bertinat. Le groupe des Verts aimerait qu'on aille de l'avant et qu'on termine les désignations dans les commissions. Par contre, nous discuterons bien volontiers de tout cela demain, lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe à 16 h 30. J'ai appris tout à l'heure par M<sup>me</sup> Cabussat qu'une nouvelle séance du bureau et des chefs de groupe était prévue après-demain, mercredi 8 juin, à midi. Nous aurons donc largement le temps de discuter de tout cela. Mais ce soir, s'il vous plaît, ne bloquez pas les institutions! Terminons notre travail d'installation! Je vous remercie.

**La présidente.** Je comprends donc, Monsieur Wisard, que vous demandez formellement la mise aux voix de la suspension éventuelle de la séance... Bien, la parole est à M. Pierre Vanek.

**M. Pierre Vanek** (EàG). Je ne pensais pas prendre la parole, mais, puisqu'un débat a été ouvert, j'interviendrai brièvement. D'abord, j'aimerais saluer la proposition de M. Bertinat qui, de fait, en proposant de modifier le règlement – je pourrais être polémique et parler «de trafiquer le règlement» – reconnaît qu'en fonction des dispositions légales existantes nous avons droit à un troisième siège en commission, siège que nous n'avons pas demandé, mais qui découle de l'application des dispositions légales existantes.

Monsieur Wisard, nous avons, les uns, les unes et les autres, prêté serment tout à l'heure, levé la main droite, promis ou juré d'appliquer et de respecter la loi: c'est tout ce que nous demandons! Ce n'est pas un cirque, c'est appliquer la loi existante. Ensuite, nous débattons, dans les formes et les délais prévus par le règlement du Conseil municipal, des modifications proposées à ce règlement. Mais, aujourd'hui, il faut simplement appliquer la loi.

## Désignation des commissions municipales permanentes

Nous ne pouvons pas procéder à la désignation des commissions telle qu'elle est portée à l'ordre du jour sans savoir combien de commissaires les différents groupes ont à présenter pour ces commissions. La question doit être reprise, d'abord, au niveau du bureau pour la raison évidente que l'ancien bureau et les chefs de groupe de la dernière législature ne peuvent pas prétendre exercer, par-delà le changement de législature, leur autorité sur l'organisation de ce Conseil tel qu'il est maintenant constitué. Quelle que soit l'opinion des uns et des autres sur l'opportunité ou non de telle répartition en commission, reconnaissons au moins l'autorité du bureau que nous venons d'élire sur cette question!

Je vous demande donc, un, de voter la suspension de séance, deux, que le bureau se réunisse avec les chefs de groupe, trois, que le bureau et les chefs de groupe indiquent, par une décision immédiate, qu'ils entendent appliquer la loi telle qu'elle existe. Ultérieurement, si d'aucuns veulent modifier le règlement, eh bien, qu'on ouvre un débat sur sa modification. Merci! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que nous sommes tenus, de par la loi, de procéder à la désignation des commissions ce soir. Donc, avec ou sans suspension de séance, c'est ce soir que les commissaires seront désignés. Je donne la parole pour la seconde fois à M<sup>me</sup> Vera Figurek.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Je ne comprends pas très bien la procédure qui nous est proposée par le chef de groupe de l'Union démocratique du centre. En effet, il me semble que, pour modifier le règlement du Conseil municipal, ce point devrait être à l'ordre du jour. Je vois que notre ordre du jour pour demain mardi et pour mercredi comprend deux projets de modification du règlement du Conseil municipal, sur lequel, je le rappelle, nous venons de travailler pendant trois ans. Nous nous sommes fixé l'objectif de voter un nouveau règlement pour le nouveau Conseil municipal, afin que toutes et tous, nous puissions commencer à travailler. Je pense donc qu'il ne serait pas judicieux de commencer dès ce soir à modifier l'ordre du jour.

Nous sommes en séance d'installation, nous ne sommes pas là pour traiter d'autres propositions, qu'elles viennent du Conseil administratif ou du Conseil municipal. Car si nous commençons à modifier l'ordre du jour, vous pensez bien que notre groupe proposera de traiter des sujets qu'il considère bien plus importants. Nous nous réserverons le droit d'intégrer ces sujets-là à notre ordre du jour d'aujourd'hui. Voilà pourquoi, Madame la présidente, j'aimerais qu'avec votre bureau vous nous disiez s'il est possible ce soir d'ajouter des points à l'ordre du jour. Auquel cas notre groupe se fera un plaisir de vous en proposer...

**La présidente.** Je peux vous répondre, Madame Figurek, qu'il n'est pas possible d'ajouter des points à l'ordre du jour de la séance d'installation.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Mesdames et Messieurs, il s'agit d'appliquer la loi, comme l'a dit M. Vanek, mais nous n'avons visiblement pas tous la même lecture de la loi. Le règlement du Conseil municipal précise que «chaque groupe a droit à une représentation proportionnelle au nombre de suffrages obtenus lors des élections municipales». Ce point a été interprété d'une façon correcte par le précédent bureau, c'est-à-dire que ce dernier a attribué deux sièges à l'Union démocratique du centre. Maintenant, si vous n'êtes pas contents de cette interprétation, on vous propose de consolider ce texte via l'amendement présenté par M. Bertinat, qui reprend le libellé de la loi portant règlement du Grand Conseil.

Quoi qu'il en soit, je crois que la sagesse doit l'emporter ce soir: nous n'allons pas suspendre notre séance et nous allons suivre notre ordre du jour, c'est-à-dire désigner les membres des commissions parlementaires maintenant, sans nous interrompre. En cela, nous suivrons la sage position de M. Wisard.

**La présidente.** Je passe la parole à M<sup>me</sup> Perler-Isaaz, qui sera la dernière intervenante sur ce sujet.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** J'ai présidé le Conseil municipal lors de la dernière année de la législature et il me revenait donc, ainsi qu'au bureau, d'étudier, à la suite des élections du mois de mars, la répartition des sièges en commission. Or, que s'est-il passé? Déjà sous la présidence de M<sup>me</sup> Figurek, un groupe de droite avait demandé de revoir la répartition des sièges en commission, qu'il contestait. Pour ma part, ce qui m'avait été demandé, au moment d'être élue à la présidence, c'était de m'engager à respecter la loi, ce que j'ai fait avec le bureau ainsi qu'avec le Secrétariat du Conseil municipal.

Il se trouve qu'en date du 21 avril dernier le bureau, avec les chefs de groupe, en a décidé autrement: il a choisi de ne pas tout à fait respecter la loi... (*Exclamations.*) Oui, c'est mon point de vue personnel. Néanmoins, il appartenait bien au bureau, émanation du Conseil municipal, de la dernière législature de fixer le nombre de sièges en commission, ce que nous avons fait. Quel qu'il ait été le point de vue de chacune et de chacun, il a fallu accepter cette décision.

Cela dit, j'avais bien précisé, mais je crois qu'Ensemble à gauche n'a pas entendu mon appel du pied, qu'il y avait matière à recours, non pas auprès du bureau du Conseil municipal, instance qui avait pris la décision, mais auprès du

Conseil d'Etat. On pouvait déposer un recours dès le lendemain contre cette décision auprès du Conseil d'Etat, respectivement auprès du Service de surveillance des communes et, en parallèle, auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Voilà pour les voies de recours que j'avais citées lors de la fameuse séance du bureau.

De plus, j'avais aussi précisé, car les Verts, tout comme le bureau précédent, ont le souci des institutions et de la continuité des travaux, que la décision prise ce jour-là était exécutoire, nonobstant recours. Ce qui signifiait que la législature pouvait démarrer tant pour les séances plénières que pour les séances de commissions. Et c'est une fois connue la décision de la justice qu'on aurait éventuellement pu revenir en arrière.

Une dernière chose, Madame la présidente, si vous le permettez. Vous étiez à cette séance et j'approuve ce que vous avez dit précédemment: l'application de la loi a été demandée. Si l'application de la loi, telle qu'un groupe l'avait exigée – ce qui avait d'ailleurs conduit à demander différents avis de droit – passait par ce qu'on appelle «le calcul du sautier», la logique voulait que le siège flottant soit attribué à l'Union démocratique du centre. Mais l'application stricte de la loi voudrait qu'il revienne à Ensemble à gauche.

En l'occurrence, je savais que soit l'Union démocratique du centre soit Ensemble à gauche déposerait un recours. J'observe que ce recours ne semble pas avoir été déposé, ce qui est tout à fait regrettable. Voilà ce que j'avais à dire. Il n'est donc pas possible de revenir en arrière, de mon point de vue et de celui du groupe des Verts, sur la décision qui a été prise le 21 avril dernier!

**La présidente.** J'ai annoncé tout à l'heure que la liste des interventions était close. Il n'y aura donc pas de tour de parole supplémentaire.

Je dois dire que M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz a raison: il a bien été dit, lors de la séance du bureau du 21 avril, que la décision était exécutoire, nonobstant recours. Cependant, une demande formelle de suspension de la séance et de réunion du bureau et des chefs de groupe a été faite. Je ne vois aucun problème à faire voter cette suspension, la réunion pouvant avoir lieu dès que la salle Nicolas-Bogueret sera libre, c'est-à-dire au rendu de l'élection au conseil d'administration de Télégénève SA.

*Mise aux voix, la suspension de la séance est refusée par 49 non contre 29 oui.*

**23. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.**

La commission est composée de: *M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle* (S), *M. Stefan Kristensen* (S), *M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano* (S), *M. Alexis Barbey* (LR), *M. Adrien Genecand* (LR), *M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel* (LR), *M<sup>me</sup> Maria Casares* (EàG), *M. Morten Gisselbaek* (EàG), *M<sup>me</sup> Sandrine Burger* (Ve), *M<sup>me</sup> Sarah Klopmann* (Ve), *M<sup>me</sup> Mireille Luiset* (MCG), *M<sup>me</sup> Danièle Magnin* (MCG), *M. Michel Amaudruz* (UDC), *M. Yves Nidegger* (UDC), *M<sup>me</sup> Marie Chappuis* (DC).

**La présidente.** Comme il semble qu'il y ait un peu d'énervement, je précise que les noms des commissaires désignés que je suis en train de lire peuvent être modifiés par leur groupe, sur simple annonce auprès du Secrétariat du Conseil municipal!

**24. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture.**

La commission est composée de: *M. Pascal Holenweg* (S), *M<sup>me</sup> Virginie Studemann* (S), *M. Sylvain Thévoz* (S), *M. Thomas Boyer* (LR), *M. Alexandre Chevalier* (LR), *M. Guy Dossan* (LR), *M. Olivier Baud* (EàG), *M. Tobias Schnebli* (EàG), *M. Julien Cart* (Ve), *M<sup>me</sup> Fabienne Fischer* (Ve), *M. Jean-Philippe Haas* (MCG), *M. Claude Jeanneret* (MCG), *M. Eric Bertinat* (UDC), *M. Antoine Bösch* (UDC), *M. Michel Chevrolet* (DC).

**25. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.**

La commission est composée de: *M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle* (S), *M<sup>me</sup> Silvia Machado* (S), *M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio* (S), *M. Alexis Barbey* (LR), *M. Gary Bennaïm* (LR), *M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier* (LR), *M<sup>me</sup> Vera Figurek* (EàG), *M<sup>me</sup> Brigitte Studer* (EàG), *M. Yves de Matteis* (Ve), *M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung* (Ve), *M<sup>me</sup> Mireille Luiset* (MCG), *M. Denis Menoud* (MCG), *M. Michel Amaudruz* (UDC), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M<sup>me</sup> Marie Chappuis* (DC).

**26. Désignation des 15 membres de la commission des finances.**

La commission est composée de: *M. Grégoire Carasso* (S), *M<sup>me</sup> Martine Sumi* (S), *M. Alberto Velasco* (S), *M. Simon Brandt* (LR), *M. Olivier Fiumelli* (LR), *M. Jean-Marc Froidevaux* (LR), *M. Pierre Vanek* (EàG), *M<sup>me</sup> Salika Wenger* (EàG), *M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz* (Ve), *M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet* (Ve), *M. Denis Menoud* (MCG), *M. Daniel Sormanni* (MCG), *M. Eric Bertinat* (UDC), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M. Jean-Charles Lathion* (DC).

**27. Désignation des 15 membres de la commission du logement.**

La commission est composée de: *M. Grégoire Carasso* (S), *M<sup>me</sup> Silvia Machado* (S), *M<sup>me</sup> Aurélie Seguin* (S), *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne* (LR), *M. Gary Bennaïm* (LR), *M<sup>me</sup> Natacha Buffet* (LR), *M<sup>me</sup> Vera Figurek* (EàG), *M<sup>me</sup> Brigitte Studer* (EàG), *M<sup>me</sup> Sarah Klopman* (Ve), *M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung* (Ve), *M. Carlos Medeiros* (MCG), *M. Daniel Sormanni* (MCG), *M. Yves Nidegger* (UDC), *M. Jacques Pagan* (UDC), *M<sup>me</sup> Sandra Golay* (DC).

**28. Désignation des 15 membres de la commission des naturalisations.**

La commission est composée de: *M. Luc Broch* (S), *M. Stefan Kristensen* (S), *M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano* (S), *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne* (LR), *M. Jean-Paul Guisan* (LR), *M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel* (LR), *M<sup>me</sup> Maria Pérez* (EàG), *M. Pierre Rumo* (EàG), *M. Yves de Matteis* (Ve), *M<sup>me</sup> Fabienne Fischer* (Ve), *M. Soli Pardo* (MCG), *M. Pascal Spuhler* (MCG), *M. Eric Bertinat* (UDC), *M. Thomas Bläsi* (UDC), *M. Jean-Charles Lathion* (DC).

**29. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions.**

La commission est composée de: *M<sup>me</sup> Olga Baranova* (S), *M. Jean-Charles Rielle* (S), *M. Alberto Velasco* (S), *M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier* (LR), *M. Jean-*

*Paul Guisan* (LR), *M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel* (LR), *M. Pierre Gauthier* (EàG), *M. Pierre Rumo* (EàG), *M<sup>me</sup> Sandrine Burger* (Ve), *M<sup>me</sup> Julide Turgut* (Ve), *M. Jean-François Caruso* (MCG), *M<sup>me</sup> Danièle Magnin* (MCG), *M. Thomas Bläsi* (UDC), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M. Robert Pattaroni* (DC).

### **30. Désignation des 15 membres de la commission du règlement.**

La commission est composée de: *M. Pascal Holenweg* (S), *M<sup>me</sup> Aurélie Seguin* (S), *M<sup>me</sup> Virginie Studemann* (S), *M. Gary Bennaim* (LR), *M<sup>me</sup> Natacha Buffet* (LR), *M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier* (LR), *M. Olivier Baud* (EàG), *M. Pierre Rumo* (EàG), *M. Julien Cart* (Ve), *M<sup>me</sup> Sarah Klopman* (Ve), *M<sup>me</sup> Mireille Luiset* (MCG), *M. Antoine Salamin* (MCG), *M. Eric Bertinat* (UDC), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M<sup>me</sup> Alexandra Rys* (DC).

### **31. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.**

La commission est composée de: *M<sup>me</sup> Olga Baranova* (S), *M<sup>me</sup> Martine Sumi* (S), *M. Alberto Velasco* (S), *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne* (LR), *M<sup>me</sup> Natacha Buffet* (LR), *M. Jean-Paul Guisan* (LR), *M<sup>me</sup> Maria Casares* (EàG), *M. Pierre Gauthier* (EàG), *M<sup>me</sup> Julide Turgut* (Ve), *M. Alexandre Wisard* (Ve), *M. Jean-François Caruso* (MCG), *M. Pascal Spuhler* (MCG), *M. Eric Bertinat* (UDC), *M. Yves Nidegger* (UDC), *M<sup>me</sup> Sandra Golay* (DC).

### **32. Désignation des 15 membres de la commission des sports.**

La commission est composée de: *M. Jean-Charles Rielle* (S), *M<sup>me</sup> Aurélie Seguin* (S), *M. Sylvain Thévoz* (S), *M. Thomas Boyer* (LR), *M. Rémy Burri* (LR), *M. Alexandre Chevalier* (LR), *M. Morten Gisselbaek* (EàG), *M. Christian Zaugg* (EàG), *M. Mathias Buschbeck* (Ve), *M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz* (Ve), *M. Jean-*

*Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Antoine Bösch (UDC), M. Robert Pattaroni (DC).*

### **33. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions.**

La commission est composée de: *M. Luc Broch (S), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Rémy Burri (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Christian Zaugg (EàG), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Soli Pardo (MCG), M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC).*

**La présidente.** J'ai une annonce à faire qui concerne les chefs de groupe. Madame, Messieurs, s'il vous plaît, pensez à la fin de cette séance à donner les coordonnées de vos représentants dans les commissions extraparlimentaires à la cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, M<sup>me</sup> Cabussat, qui a besoin de ces coordonnées de toute urgence afin que les courriers et autres puissent être faits en temps et en heure.

On m'a posé la question de savoir s'il était possible de laisser les affaires pour la séance de demain: la réponse est oui.

Mesdames et Messieurs, cette séance est levée. Je vous invite à descendre dans la cour de l'Hôtel de Ville pour la partie récréative. Nous nous retrouvons ici demain, à 17 h.

Séance levée à 20 h 20.

## SOMMAIRE

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 13 avril 2011, validant les élections des Conseils municipaux . . . . .	2
2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 12 mai 2011, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation . . . . .	4
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif du 1 <sup>er</sup> juin 2011, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration . . . . .	5
4. Discours de législature . . . . .	7
5. Allocution du doyen d'âge . . . . .	12
6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal par-devant le doyen d'âge . . . . .	15
7. Election de la présidente, qui entre immédiatement en charge . . . . .	16
8. Prestation de serment du doyen d'âge . . . . .	18
9. Allocution de la présidente . . . . .	19
10. Election:	
a) du premier vice-président . . . . .	20
b) du deuxième vice-président . . . . .	21
c) des quatre secrétaires . . . . .	22
11. Communications du Conseil administratif . . . . .	24
12. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	24
13. Fixation des jours et des heures des séances . . . . .	24
14. Election de 5 représentants du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle commu-	

<p>nale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	25
<p>15. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	26
<p>16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	28
<p>17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	29
<p>18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	31
<p>19. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de 022 Télégenève SA (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	32
<p>20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	36
<p>21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la Commission de la petite enfance (règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	38
<p>22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .</p>	39

23. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement . . . . .	46
24. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture . . . . .	46
25. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse . . . . .	46
26. Désignation des 15 membres de la commission des finances . . . . .	47
27. Désignation des 15 membres de la commission du logement . . . . .	47
28. Désignation des 15 membres de la commission des naturalisations . . . . .	47
29. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions . . . . .	47
30. Désignation des 15 membres de la commission du règlement . . . . .	48
31. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication . . . . .	48
32. Désignation des 15 membres de la commission des sports . . . . .	48
33. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions . . . . .	49

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*